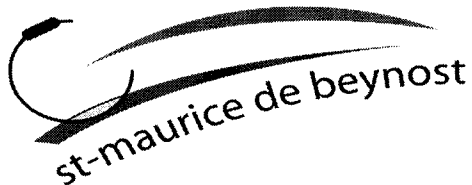


Mise en ligne le : 10 OCT. 2023



Folio N°:



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

PM-2023-121

Objet : Arrêté temporaire de circulation montée de la Paroche

Le Maire de Saint-Maurice-de-Beynost,

Vu les dispositions du Code de la Sécurité Intérieure notamment ses articles L131-1, L132-1 ; L511-1 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2;

Vu les dispositions du Code Pénal notamment l'article 610-5 ;

Vu les dispositions du code de la route notamment ses article R411-1 et R411-25 ;

Vu la demande formulée par l'association du CT Dombes (club de cyclotourisme) ;

Considérant la tenue d'une épreuve loisirs de vélo dans le cadre du Téléthon et qu'il faille pour des raisons de sécurité réglementer temporairement la circulation sur la montée de la Paroche le samedi 14 octobre 2023 de 12h00 à 17h00 ;

ARRÊTE :

Article 1: La circulation montée de la Paroche sera interdite le samedi 14 octobre 2023 de 12h00 à 17h00 à partir du Lavoir jusqu'à l'intersection avec la route de Margnolas, elle restera ouverte dans le sens de la descente.

Article 2: Une déviation et l'ensemble de la signalisation seront mis en place par l'association demanderesse ;

Article 3: Voie de recours : tout recours contre le présent arrêté doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;



Folio N°:

Article 4 : En cas de non-respect du présent arrêté, une mise en fourrière immédiate sera effectuée pour tous véhicules conformément à l'article n°L325-1 et R325-12 du code de la route ;

Article 5 : A charge à chacun des agents habilités, à faire respecter le présent arrêté

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de brigade de Gendarmerie de Miribel ;
- Les services de secours ;
- M. le chef de service de la police municipale ;
- Le CT DOMBES ;
- CCMP ;
- Classé dans le recueil des actes administratifs.

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le vendredi 6 octobre 2023.

Le Maire,



Pierre GOUBET